

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF : R.C.A.2V.Q. 186

Date : 2016-12-21

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'Arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21547Hc.

Réf : Rue Guillaume-Renaud

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention du conseiller municipal du district concerné.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.
3. Abstention.

**Résultats du
vote**

7

0

0

total : 7

Questions et commentaires du public :

- Un résidant de la rue Guillaume-Renaud souhaite savoir si la solution proposée (conserver un seul raccordement à l'aqueduc pour deux lots) risque de provoquer une diminution de la pression de l'eau et d'endommager les propriétés concernées. De plus, il demande si les tuyaux de raccordement qui ne sont plus utilisés ont été retirés du sol.
 - *Réponse de la Ville : Le Service de l'ingénierie de la Ville a analysé et approuvé la solution proposée. La Ville a bouchonné les tuyaux de raccordement non utilisés afin d'éviter une contamination du réseau d'aqueduc. Le promoteur a assumé les frais de cette opération.*

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

Aucune question, aucun commentaire.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21547Hc.

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Marie-Ève Gagnon*, secrétaire, Lydie Pincemin*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. André Dalaire*, administrateur, Mohammed Filali*, trésorier, David Garon*, administrateur, Jonatan Julien, conseiller municipal, Michaël Laliberté-Grenier*, vice-président.

* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières

16 citoyens assistent à la rencontre (2 femmes, 14 hommes)

Nombre d'interventions :

- Public : 1
- Membres du conseil d'administration : 0

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remise aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification règlementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 22 décembre 2016



Mme Lise Bilodeau
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières, afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.